

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

Compte-rendu de la réunion du 21 mai 2014

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (sénateur de la Loire)

Rapporteurs :

Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôle général économique et financier)

Monsieur Michel DUÉE (Direction générale des collectivités locales)

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Introduction et validation du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2013
2. Bilan de la collecte 2014 (y compris par Internet)
3. Nouveautés de la collecte 2015 : collecte par Internet généralisée, information auprès des nouveaux maires, évolution du questionnaire
4. Réponse au règlement européen concernant les recensements de la population et du logement européens : présentation des travaux engagés par l'Insee, diffusion des données fournies à Eurostat, accès aux données européennes
5. Points divers dont proposition d'un « 4 pages » présentant 10 ans de travaux de la Cnerp

**Documents présentés :**

[Bilan de la campagne 2014 et préparation 2015 - Insee - Diaporama](#)

[Réponse au règlement européen concernant les recensements de la population et du logement - Insee - Diaporama](#)

[Trente ans de démographie des territoires - Insee Première n° 1483 - Janvier 2014](#)

[Les nouvelles populations légales sont disponibles sur insee.fr - Communiqué de presse - 31 décembre 2013](#)

[Jeudi 16 janvier 2014 : l'enquête de recensement de la population est lancée - Communiqué de presse - 14 janvier 2014](#)

## Liste des participants

Stéphanie ALIBERT	Association des ingénieurs territoriaux de France
Pierre BERTINOTTI	Rapporteur
Marie- Hélène BOULIDARD	Personnalité qualifiée
Nicole CADENEL	Insee
Chantal CASES	Directrice de l'Ined, vice- présidente
Marie- Hélène COUSIN	Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine
Jean- Philippe DAMAIS	Association des maires de France
Michel DUÉE	Rapporteur
Gérard- François DUMONT	Université Paris IV Sorbonne- Personnalité qualifiée
Caroline ESCAPA	Insee
Jean- Claude FRÉCON	Président de la Commission
Michel- Henri GENSBITTEL	Personnalité qualifiée - Société française de statistiques
Heidi KOUMARIANOS	Insee
Henriette LANTIN	Secrétariat général du Cnis
Philippe LOUCHART	Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France - Personnalité qualifiée
Anne RHODES	Insee
Vivien ROUSSEZ	Commissariat général à l'égalité des territoires (ex Datar)
Mélanie TRAN LE TAM	Ministère chargé de l'outre-mer

### **Absents excusés**

Mohamed AMINE	Centre national de la fonction publique territoriale
Brigitte BARIOL	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Séverine BALLEREAU	Système d'informations géographiques - Association des ingénieurs territoriaux de France
Dominique BONNANS	Commissariat général à l'égalité des territoires
Anthony BRIANT	Secrétariat général du comité interministériel des villes
Pascal BUCHET	Association des maires de France
Caroline CAYEUX	Fédération des villes moyennes
Olivier CREPIN	Assemblée des communautés de France
Valérie DARRIAU	Secrétariat général du comité interministériel des villes
Wilfried FAUCHER	Association des ingénieurs territoriaux de France
François HERAN	Personnalité qualifiée
Hervé JONATHAN	Ministère chargé de l'outre-mer
Bettina KNAUTH	Eurostat - Personnalité qualifiée
Christophe LEFORT	Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales
Fabrice MILLEREAU	Association des petites villes de France
Andrée RABILLOUD	Association des maires ruraux de France
Jean- François RAPIN	Association nationale des élus du littoral
Hélène TANGUY	Association des élus du littoral
Guy VAXELAIRE	Association nationale des élus de la montagne
Claude VAZQUEZ	Association des maires des villes et banlieues de France

En ouverture de la séance, **Jean-Claude FRÉCON**, Président de la Commission, fait la liste des présents et des excusés, et accueille les nouveaux membres de la Commission, notamment **Caroline Escapa** qui remplace François Clanché à la tête du département de la démographie à l'Insee, et **Michel DUÉE**, rapporteur, qui remplace **Brigitte BELLOC** à la tête du département des études et des statistiques locales à la DGCL<sup>1</sup>.

**Caroline Escapa** indique qu'elle a été par le passé responsable de la division Organisation du recensement et que sur son poste précédent elle était responsable du DAFPTM<sup>2</sup> et qu'elle a, à ce titre, une bonne connaissance des contraintes qui pèsent sur les travaux de l'Insee. Le recensement est une opération qui marche bien, avec une bonne acceptation des citoyens. Des projets sont en cours comme la collecte par internet ou la refonte des outils de gestion des RIL<sup>3</sup> qui permettront d'accroître la qualité tout en diminuant les coûts de l'opération.

### 1. Discussion du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2013

Moyennant une modification ponctuelle, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Revenant sur une remarque de Séverine Ballereau figurant dans le compte-rendu et concernant le cadastre, **Caroline Escapa** indique qu'un groupe a été mis en place dans le cadre du projet Rorcal<sup>4</sup> pour faire remonter les besoins des communes. **Marie-Hélène Boulidard** confirme l'utilité d'une présentation des évolutions concernant les RIL et souhaite notamment des informations sur la mise en place de Rorcal et la concertation qui l'accompagnera. **Nicole Cadenel** précise que le partenariat Insee-communes ne change pas et que seuls les outils changeront. **Philippe Louchart** demande que la Cnerp suive ce changement, de même qu'elle a suivi d'autres changements sur le questionnaire ou la collecte par Internet. Il est convenu que l'Insee ferait une présentation à la prochaine réunion de la Cnerp, d'autant que cette réunion correspondra à l'arrivée de nouveaux membres.

### 2. Renouvellement des membres de la Commission

**Jean-Claude Frécon** rappelle que le renouvellement des membres est systématique après chaque élection municipale. La Cnerp enverra un courrier à tous les présidents d'association et à tous les organismes pour savoir s'ils souhaitent changer leur représentant. Le représentant actuel continuera à siéger tant que l'association n'en aura pas désigné un nouveau. Il rappelle que certaines associations sollicitées n'en ont jusqu'à présent pas désigné au sein de la Cnerp.

Par ailleurs, certaines personnalités qualifiées arrêteront de siéger. C'est le cas en particulier de Bettina Knauth, d'Eurostat, qui a changé de fonctions. Il semble important qu'il y ait un représentant d'Eurostat à la Cnerp, mais il n'est pas aisé de trouver une personne travaillant dans le domaine des recensements et maîtrisant suffisamment le français pour participer aux réunions de la commission.

### 3. Présentation des résultats de la collecte 2014

**Nicole Cadenel** présente les principaux résultats de la collecte 2014. Le taux de FNLE<sup>5</sup> a légèrement augmenté en 2014 ; cela peut provenir d'un effet du groupe de rotation, mais peut aussi être lié à la proximité des élections municipales, certains maires hésitant à relancer les non-répondants. En réponse à une demande de **Gérard-François Dumont**, **Nicole Cadenel** indique qu'elle présentera la prochaine fois le taux de FLNE par taille de commune plus fine.

<sup>1</sup> Direction Générale des Collectivités Locales

<sup>2</sup> Département des affaires financières et de la programmation des travaux et des moyens - Insee

<sup>3</sup> Répertoire d'immeubles localisés

<sup>4</sup> RéOrganisation du Répertoire Commun d'Adresses Localisées

<sup>5</sup> Fiche de logement non enquêté

En réponse à une question de **Philippe Louchart** concernant les foyers Adoma (ex-Sonacotra), **Nicole Cadenel** indique que depuis 2 ans, leur logiciel de gestion permet de compléter dans certains cas les données collectées.

A propos des « questions thermomètre » posées aux différents intervenants sur le déroulement de la collecte, on note globalement une grande stabilité mais il y a plus de difficultés liées aux habitants (agressivité, habitants récalcitrants...). **Stéphanie Alibert** indique qu'à Toulouse, les problèmes n'étaient pas forcément plus nombreux, mais un peu plus graves. **Nicole Cadenel** rappelle néanmoins que les cas graves restent très rares.

**Jean-Claude Frécon** rappelle que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le correspondant RIL doit être nommé par arrêté municipal ; il faudra communiquer sur ce point l'année prochaine.

Concernant la communication, **Nicole Cadenel** indique que le Service Insee Contact a reçu 449 demandes entre le 1er janvier et le 1er mars : très peu de questions sur la collecte par Internet et surtout des questions de personnes consciencieuses qui voulaient s'assurer que leur questionnaire serait pris en compte sans problème. Des réponses-types ont été rédigées en cours de collecte. Le site « le recensement et moi » a bien fonctionné ; des actions seront cependant à programmer pour rendre les vidéos et les animations plus visibles. **Stéphanie Alibert** confirme que la campagne de communication était bonne, mais déplore de ne pas avoir pu retravailler les affiches, pour y intégrer par exemple un numéro de téléphone de la commune ; **Nicole Cadenel** rappelle que cela avait été refusé par la Direction de l'Insee, notamment en raison de la proximité des élections municipales.

Concernant le recensement à Mayotte, **Caroline Escapa** confirme que le recensement y reste quinquennal, avec une prochaine collecte en 2017 ; ensuite, la question du passage à un recensement en continu sera étudiée. Elle rappelle cependant que l'Insee doit faire monter en puissance le système statistique local dans tous les domaines (recensement, enquêtes ménage, enquêtes entreprises...) et que pour l'instant, les investissements portent sur les statistiques d'entreprises et d'emploi. **Chantal Cases** rappelle que la question des statistiques sur le département de Mayotte est importante et que, à la demande de l'Insee, l'Ined participe à une enquête sur les migrations dans ce territoire. **Mélanie Tran Le Tam** indique que le besoin de statistiques est réel, entre autres parce que l'attribution de certaines subventions européennes est conditionnée à la fourniture à Eurostat d'un certain nombre de données.

**Nicole Cadenel** présente les résultats du déploiement partiel de la collecte par Internet. Il avait été décidé de surreprésenter les cas a priori difficiles (rural, zones mal couvertes...), ce qui explique en grande partie que le taux de réponse par Internet soit un peu moins bon qu'en 2013 (27 % contre 33 %). Néanmoins, dans la commune de Saint-Etienne qui réalise la collecte par Internet depuis 2011, la part des réponses par Internet progresse fortement : elle est passée de 10,9 % en 2011 à 38,2 % en 2013 ; cette augmentation traduit le fait que les services de la commune se sont habitués à l'outil, mais n'est pas lié à une appropriation de l'outil par les répondants puisque, comme le fait remarquer **Philippe Louchart**, ce ne sont pas les mêmes répondants chaque année. Compte tenu de la surreprésentation de cas présentant potentiellement des difficultés, le bilan est largement positif. Les disparités sont importantes entre communes, indépendamment de leur taille: le taux de réponse par Internet dépasse 50 % à Nantes, mais n'est que de 17 % à Paris. Les disparités sont également fortes entre agents recenseurs/quartiers d'une même commune. En réponse à une question de **Marie-Hélène Bouldard**, **Nicole Cadenel** rappelle les résultats d'une étude menée en 2013 qui montrait que toutes les catégories de personnes répondaient par internet, un peu plus les jeunes que les personnes âgées, mais que les jeunes retraités appréciaient particulièrement ce mode de réponse.

Concernant la collecte par Internet, **Caroline Escapa** indique que les économies pour l'Insee résultent de la réduction des coûts d'impression, de transport et de saisie. Les coûts de coordination pour les communes sont assez similaires à la collecte papier, en tout cas à ce stade. Le bilan des coordonnateurs communaux semble montrer que la charge diminue tout de même avec l'expérience, une fois le coût d'entrée absorbé. **Gérard-François Dumont** remarque que

l'Insee réalisera donc des économies dès maintenant, alors que les économies pour les communes ne sont pas évidentes : il pourrait donc être difficile de les motiver dans certains cas. Pour **Caroline Escapa**, l'objectif est que la généralisation de la collecte par Internet en 2015 se passe bien, à la satisfaction de toutes les parties prenantes. **Stéphanie Alibert** demande si la mise en place d'Internet se traduit par une diminution de la rémunération des agents recenseurs ; **Jean-Claude Frécon** répond que cette rémunération est fixée par les communes.

En réponse à une question de **Jean-Philippe Damais**, **Jean-Claude Frécon** rappelle qu'en termes de déroulement de la collecte, la seule différence entre la collecte classique et la collecte par Internet est que la seconde visite, pour le retrait du questionnaire papier, n'a pas lieu dans le cas d'une réponse par Internet. En revanche, la première visite est toujours nécessaire, pour présenter le recensement et déposer la notice internet sur laquelle figurent les codes d'accès pour les personnes acceptant de répondre par internet ou les questionnaires papier pour les personnes préférant répondre sur papier. En réponse à une question de **Stéphanie Alibert**, **Nicole Cadenel** indique que la mise en place de la collecte par Internet n'augmente pas le travail de relance car les personnes qui indiquent en 1re visite qu'elles vont répondre par Internet le font effectivement.

**Michel-Henri Gensbittel** demande des informations sur la qualité des réponses par Internet : les individus ont-ils tendance à répondre différemment ? La présence de filtres améliore-t-elle les choses ? **Caroline Escapa** répond que les premiers travaux méthodologiques menés sur le recensement n'ont pas mis en évidence d' « effets de mode de collecte », mais que ces travaux seront reproduits sur des données plus récentes, dans lesquelles on dispose de plus de répondants par Internet ; elle indique par ailleurs que des questions actuellement exploitées au quart pourraient peut-être, avec la collecte par Internet, être exploitées à l'avenir de façon plus complète.

**Chantel Cases** complète en précisant que les effets de mode sont surtout mis en évidence pour les questions d'opinion (les opinions extrêmes sont plus représentées), ce qui n'est pas le cas des questions du recensement.

**Michel Duée** indique également que dans les expérimentations menées à l'Insee sur les enquêtes ménages par Internet, où le répondant est contacté par courrier, une source de biais important est la non-réponse (les non-répondants ayant des profils particuliers) ; ce problème ne concerne pas le recensement puisque les répondants sont contactés par l'agent recenseur et que la réponse par papier est toujours possible. **Jean-Claude Frécon** rappelle d'ailleurs que l'objectif est bien que toutes les communes proposent la réponse par Internet, mais pas que tous les individus répondent par Internet. Il rappelle également que la généralisation de la collecte par Internet a été repoussée à 2015 suite aux échanges au sein de la Cnerp.

#### 4. Nouveautés pour le recensement de 2015

Le recensement de 2015 sera marqué par la généralisation de la collecte par Internet et par des changements dans le bulletin individuel : l'année d'arrivée en France devient une question à part entière, la nomenclature des diplômes est harmonisée avec la nomenclature européenne, la modalité vélo est introduite dans les modes de transport, la question sur l'état matrimonial est modifiée pour intégrer les liens entre personnes vivant en couple.

**Gérard-François Dumont** demande des précisions sur le pays de naissance, et notamment sur le cas des personnes nées en Algérie française. **Nicole Cadenel** répond qu'on raisonne avec les limites territoriales actuelles, et que les personnes nées en Algérie française sont considérées comme nés à l'étranger ; en revanche, si elles sont nées en Algérie de nationalité française, elles ne sont pas considérées comme immigrées.

**Mélanie Tran Le Tam** s'interroge sur les données disponibles sur la mobilité sur 5 ans, notamment chez les jeunes. **Nicole Cadenel** répond que la question sur la résidence antérieure ayant changé en 2011, il faudra attendre les données du recensement de 2013 pour pouvoir diffuser des données issues de 5 années avec le nouveau questionnaire.

**Nicole Cadenel** indique que la question sur l'état matrimonial a été changée, notamment avec l'ajout d'une modalité « Pacsé ». **Jean-Claude Frécon** rappelle que cette modification, de même que l'ajout de la modalité « vélo » dans les modes de transport, a été réalisée suite à des demandes de la Cnerp mais là encore ces modifications auront pour conséquence l'interruption de la diffusion pendant 5 ans.

**Michel-Henri Gensbittel** rappelle qu'à la mise en place du recensement rénové, il avait été annoncé que des exploitations étaient possibles à partir d'une seule vague de recensement, puisque les échantillons sont équilibrés. **Caroline Escapa** confirme que ce type d'exploitation est possible et que c'est déjà réalisé pour l'utilisation des données du recensement au sein du système statistique public, mais que ces résultats ne sont pas diffusés au grand public.

Concernant les modifications du questionnaire du recensement, **Jean-Claude Frécon** rappelle que la Cnerp avait formulé 20 propositions et qu'actuellement seules 3 ont été prises en compte ; il se demande quand les autres demandes pourront être intégrées. **Caroline Escapa** répond que l'Insee a intégré rapidement les 3 modifications qui semblaient les plus urgentes et que les autres propositions seront intégrées dans le chantier de refonte du questionnaire du recensement, qui a été ouvert.

**Jean-Claude Frécon** indique que, pour le recensement de 2015, il faudra particulièrement soigner la communication envers les élus car les élections municipales ont donné lieu à un fort renouvellement des conseils municipaux, qui seront donc souvent nouveaux sur le recensement.

**Marie-Hélène Boulidard** signale que des directions régionales invitent des maires à des réunions sur le recensement et qu'il est dommage que les élus se fassent souvent représenter par les délégués au recensement ou par les coordonnateurs. **Nicole Cadenel** répond que ces réunions ont lieu en préfecture et confirme que ce sont bien les maires ou les DGS<sup>6</sup> qui sont invités (et non les coordonnateurs communaux, qui seront formés plus tard).

**Stéphanie Alibert** indique que certaines communes sont organisées autour d'un outil existant pour la gestion du RIL ; il faudra donc communiquer auprès des collectivités sur les changements liés à Rorcal.

## 5. Données du recensement européen

**Heidi Koumarianos** et **Anne Rhodes** présentent la [réponse de la France au règlement européen](#) sur les recensements de la population et du logement. Pour la première fois, ce recensement européen était encadré par des règlements, pour préciser la demande européenne et les concepts. 36 thèmes étaient couverts et les données devaient être fournies sous forme d'« hypercubes », c'est-à-dire de tableaux croisant plusieurs variables. Le travail a été lourd, avec notamment des imputations nécessaires pour transcrire certaines informations dans les nomenclatures européennes et pour estimer le taux de chômage au sens du BIT, qui n'est pas collecté dans le recensement français ; d'autres sources que le recensement ont été mobilisées. Les données seront diffusées sur un site Internet spécifique, au sein du site d'Eurostat, qui devrait être ouvert au public en juin. Ces données sont très riches, avec des comparaisons possibles entre territoires européens ; mais malgré les gros efforts d'harmonisation des concepts, des divergences peuvent subsister donc il faut être attentif aux métadonnées.

**Gérard-François Dumont** signale une difficulté pour utiliser les données d'Eurostat, liée au fait que pour la France les Nuts<sup>7</sup> 2 correspondent aux régions, alors que pour l'Allemagne les Nuts 2 correspondent aux Kreise, qui sont l'équivalent des départements français. **Jean-Claude Frécon** mentionne une autre difficulté : les régions et les communes sont assez clairement identifiées mais le niveau intermédiaire est difficile à caler dans les comparaisons internationales.

La question de l'harmonisation des définitions est posée. L'Insee rappelle que les concepts sont harmonisés au niveau européen mais que l'application peut varier un peu d'un pays à l'autre.

<sup>6</sup> Directeur général des services

<sup>7</sup> Nomenclature des unités territoriales statistiques

**Nicole Cadanel** mentionne que l'Insee a effectué des tests pour se rapprocher autant que possible des définitions d'Eurostat mais que dans certains cas cela n'était pas possible car cela aurait nécessité de modifier certaines questions du bulletin individuel. Elle rappelle que les divergences peuvent provenir de différences de concepts mais aussi de différences de sources (entre le recensement de la population et les données du ministère de l'immigration, par exemple).

En réponse à une question de **Mélanie Tran Le Tam**, l'Insee indique que la mise à disposition des métadonnées sur le site d'Eurostat n'est pas encore définie.

Suite à une demande de **Philippe Louchart**, l'Insee précise qu'il y aura bien des différences concernant les résultats du recensement pour la France, entre les données diffusées par Eurostat et celles diffusées sur le site de l'Insee. Les objectifs restent différents : le site européen est utile pour les comparaisons entre pays, tandis que le site insee.fr contient les données de référence pour la France et comporte des données infra-communales et des fichiers détails qui sont absents du site européen.

**Gérard-François Dumont** déplore qu'Eurostat ait supprimé les séries longues sur le recensement ; **Jean-Claude Frécon** considère qu'il faudra effectivement poser la question à Eurostat.

## 6. Points divers

**Henriette Lantin** propose la réalisation d'un 4 pages pour l'anniversaire de la mise en place de la Cnerp. La proposition est validée. **Henriette Lantin** fera une première proposition, qu'elle soumettra d'abord aux « anciens » de la commission, et qui sera ensuite présentée à la prochaine réunion de la Cnerp, à l'automne.

*Prochaine réunion : le 12 novembre 2014 à Bercy.*